

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 22 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux du mois de juin à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7, L. 2122-8 et L.2122-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de L'ISLE D'ABEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUFEU Guy-Alain	ALLEX-BILLAUD Myriam	CASAGRANDE Nadia
JURADO Alain	VERDEL Véronique	GRZYWACZ Pascal
SALRA-PINCHON Henriette	THERMOZ Christian	BILLAUD Rédoine
PACHECO Juan	BOSCH Jean-Marie	TAYLOR Chantal
GRIOTIER Jean-Bernard	ZANIMACCHIA Anita	HANINI Mouna
CROZIER Régis	ANTOINE Florence	FEMMELAT Cécile
GOICHOT Céline	LAFAY ALLANDRIEU Marylou	SERRANO Mikaela
BERAUD Luc	BOUISSET Sandrine	GIROLET Lyliane
PORCAR Nestor	SELEM Jean-Luc	SIMON Catherine
CROSET-BAY Elyette	MOUMJID EI Mostafa	

Pouvoirs :

REYNIER Jacques pouvoir à FEMMELAT Cécile - MANGIONE Didier pouvoir à BOUISSET Sandrine - MARION Cyril pouvoir à SERRANO Mikaela - MACHON Laurent pouvoir à CROSET-BAY Elyette
--

1. Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy-Alain DUFEU, Premier adjoint suppléant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame LAFAY ALLANDRIEU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. Élection du maire :

2.1. Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame GIROLET Lyliane, a pris la présidence de l'assemblée. Il a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 22 JUIN 2015

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame CASAGRANDE Nadia et Madame ALLEX-BILLAUD Myriam.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 33
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau..... 5
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 28
- e. Majorité absolue..... 15

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JURADO Alain	28	Vingt-huit

2.7. Proclamation : élection du maire :

Monsieur JURADO Alain a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur JURADO Alain, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints :

2015-057 - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage constitue une limite à ne pas dépasser et il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul suivant, pour trente-trois membres :

$$\frac{33 \times 30}{100} = 9,9.$$

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 22 JUIN 2015

Le nombre maximum des adjoints de notre conseil municipal sera de neuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'UNANIMITE.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée, comportant les noms suivants :

- 1/ Guy-Alain DUFEU
- 2/ Myriam ALLEX-BILLAUD
- 3/ Nadia CASAGRANDE
- 4/ Véronique VERDEL
- 5/ Pascal GRZYWACZ
- 6/ Henriette SALRA-PINCHON
- 7/ Christian THERMOZ
- 8/ Rédoine BILLAUD
- 9/ Jacques REYNIER

Cette liste est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin :

- | | |
|---|----------------|
| a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... | 33 |
| c. Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls..... | 5 blancs/1 nul |
| d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... | 27 |
| e. Majorité absolue | 14 |

CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUFEU Guy-Alain	27	Vingt-sept

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 22 JUIN 2015

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur DUFEU Guy-Alain. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Guy-Alain DUFEU, premier adjoint,
- Myriam ALLEX-BILLAUD, deuxième adjointe,
- Nadia CASAGRANDE, troisième adjointe,
- Véronique VERDEL, quatrième adjointe,
- Pascal GRZYWACZ, cinquième adjoint,
- Henriette SALRA-PINCHON, sixième adjointe,
- Christian THERMOZ, septième adjoint,
- Rédoine BILLAUD, huitième adjoint
- Jacques REYNIER, neuvième adjoint.

A vingt et une heures trente minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,

Alain JURADO

